



VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : Opération des Sablettes :
Dénomination d'une nouvelle voie**

Délibération n° 2026.09.17.129

Rapporteur : Georges IOANNOU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-30 et L.2213-28 ;
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (« loi 3DS ») ;
Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la création et à la mise à jour de la Base Adresse Locale ;
Vu la proposition présentée par M. IOANNOU en commission urbanisme du 03/09/2026 ;

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du nouveau lotissement résidentiel de 157 logements, le lotissement des Sablettes, situé à proximité de l'allée des Sablettes, se voit doté d'une nouvelle voie publique à dénommer.

Cette voie, connectée à l'allée des Sablettes est elle-même issue du lieu-dit "Les Sables" et s'inscrit dans un quartier caractérisé par :

- Un cadre résidentiel avec un espace vert central ;
- Une cohérence topographique avec le thème des sables, déjà présent dans la commune (allée des Sablettes, place des Sables).

Comme matérialisé sur le plan en annexe, cette voie se connectera sur l'allée des Sablettes et sera majoritairement en sens unique. Pour accompagner ces travaux et la sécurisation avec l'axe existant, des travaux de voiries sont envisagées sur l'allée des Sablettes, cela afin notamment d'enterrer les réseaux et de sécuriser l'accès aux écoles, et à la résidence Paul et Lisa.

Monsieur Ioannou propose la dénomination suivante : Rue Jacques-Henry DUFAY

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre leur avis sur cette proposition concernant la dénomination suivante : **Rue Jacques-Henry DUFAY**.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter la dénomination de cette voie comme indiquée ci-dessus : **Rue Jacques-Henry DUFAY**.
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent la dénomination de cette voie comme indiquée ci-dessus : **Rue Jacques-Henry DUFAY**
- Chargent Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Voté à la majorité, dont 26 POUR et 2 CONTRE (Patrice RENARD, Nadia MENECEUR pouvoir à P. RENARD)].

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Absents excusés Représentés : 8
Absent : 1

Date convocation
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- 1 OCT. 2026
- publication ou notification
- 5 OCT. 2026

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELMAY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Héléne ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

Absente : Sylvie OURGAUD

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

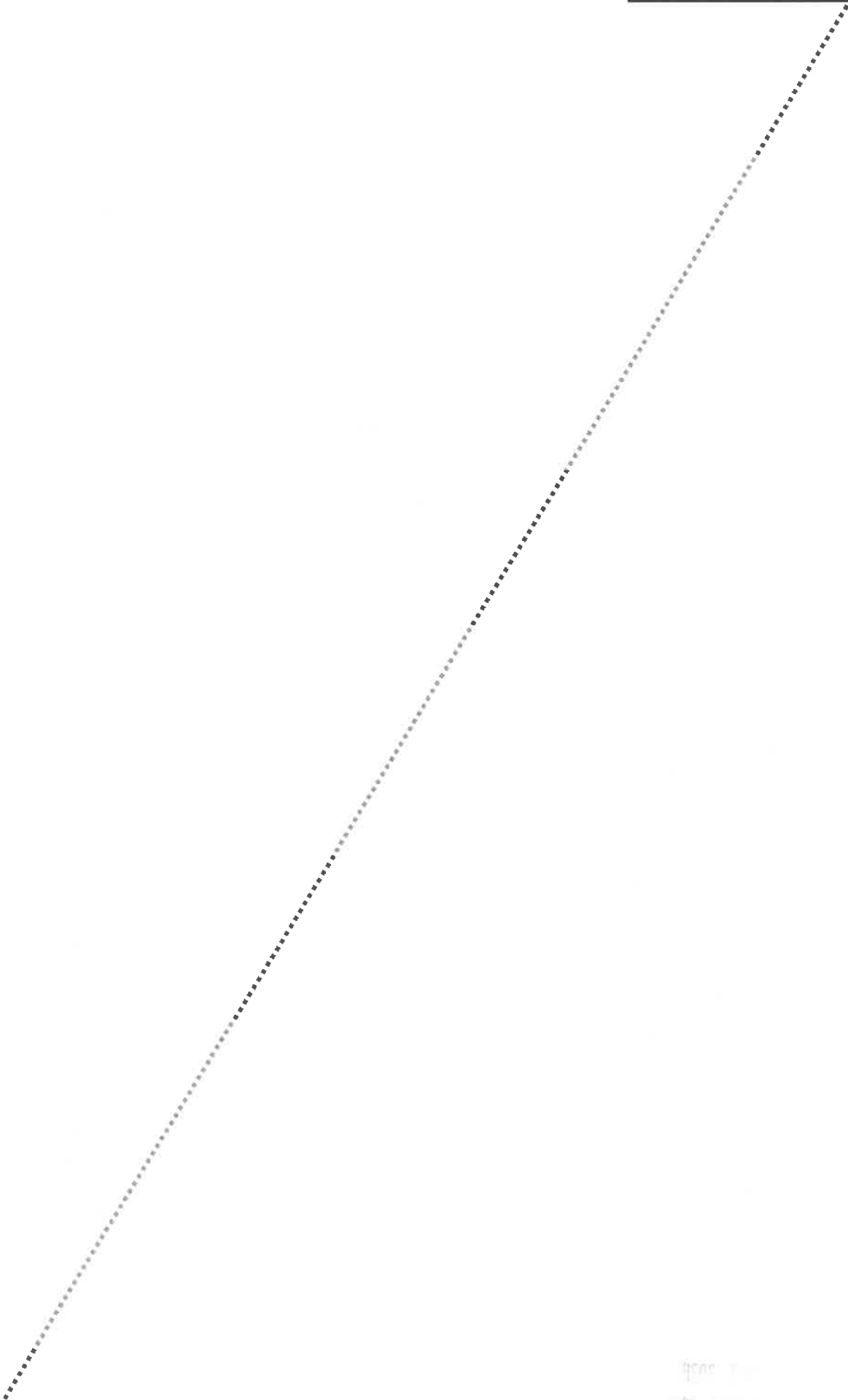
Envoyé en préfecture le 01/10/2026

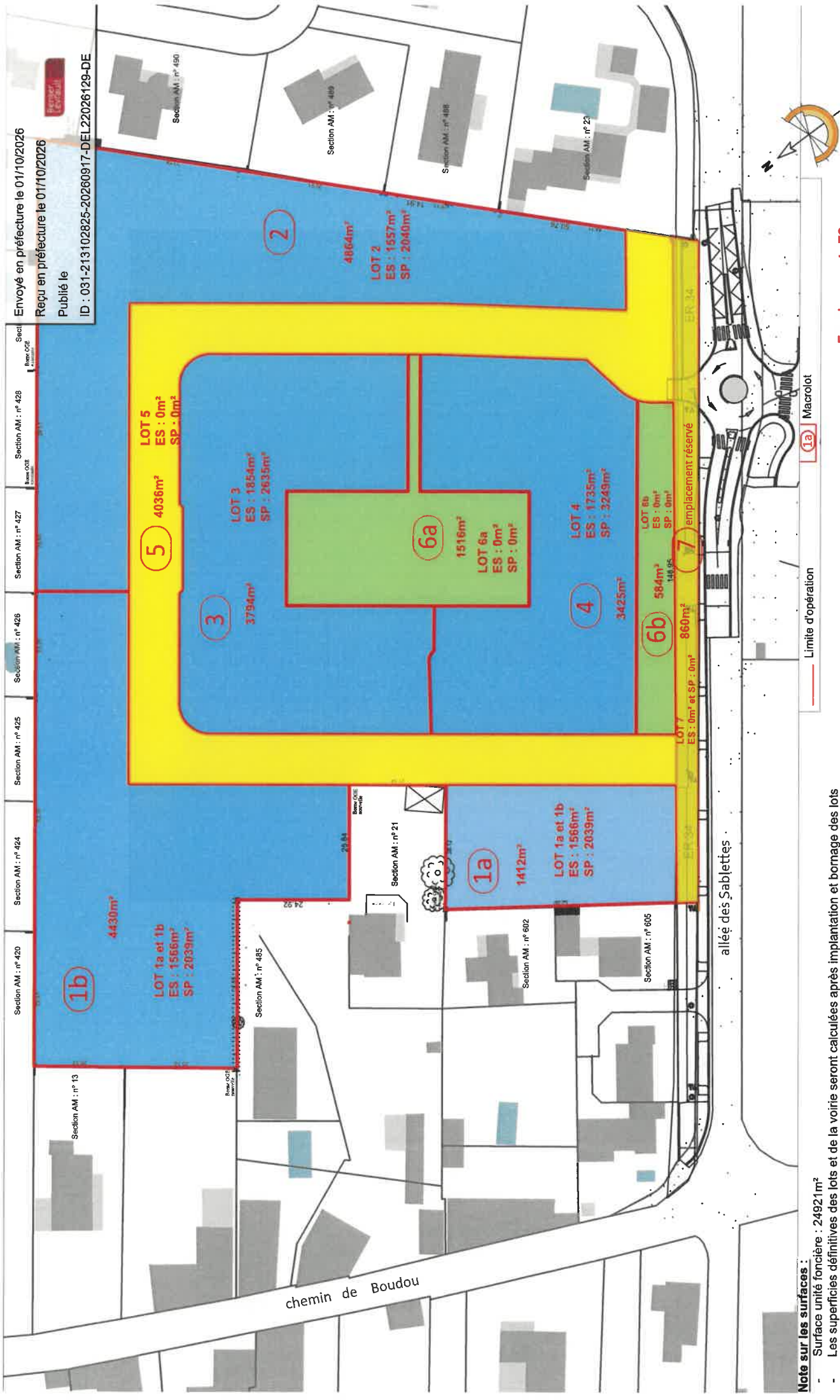
Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260917-DEL2026129-DE





Note sur les surfaces :

- Surface unité foncière : 24921m²
- Les superficies définitives des lots et de la voirie seront calculées après implantation et bornage des lots
- Lots privés : Superficie cumulée 17925m²
- Lots rétrocedés à Toulouse Métropole : Superficie cumulée 4896m²
- Lots rétrocedés à Commune de Launaguet : Superficie cumulée 2100m²

Emprise au sol : ES
Surface plancher : SP

 SA HLM DES CHALETS 29 Bd Gabriel Koenigs 31 027 TOULOUSE	PROJET	PERMIS D'AMÉNAGER DU SECTEUR IIINAB LES SABLETTES		Adresse projet Allée des Sablettes 31 140 LAUNAGUET	4.a PLAN DE COMPOSITION				MAITRISE D'OEUVRE		BET VRD Mandatire	16 avenue Charles de Gaulle 31 130 BALMA	G2 Ingénierie		
		échelle : 1/750			date : 07.02.2023		format d'impression : A3		n° planche :					Architecte	TAM Architecture 21 rue de Remusat 31 000 TOULOUSE
		INDICE			MODIFIE LE :		PIECES COMPLEMENTAIRES : PA 031 282 22PA004		Paysagiste	Julio Poirat Paysagistes 77 allée de Brienne 31 000 TOULOUSE					

